MATINEE D'ÉTUDES - WEBINAIRE

07/12/2020



INTRODUCTION

Le domaine de la détection incendie est en constante évolution et à l'origine de plusieurs projets de normes en Belgique. Nous vous présenterons les modifications majeures envisagées dans le projet prNBN S 21-100-1 telles que les BEAMS, les détecteurs thermiques linéaires, les modalités de dérogation, ainsi que les projets normatifs en cours concernant l'alarme ou le traitement des asservissements.

ETES-VOUS CONCERNÉ?

Installateurs d'équipements de détection/protection incendie, bureaux d'études, gestionnaires techniques, facility managers, gestionnaires de bâtiments, conseillers en prévention, conseillers en prévention incendie, services d'incendie, organismes de contrôle, assureurs, architectes, et toute personne concernée par la détection automatique d'incendie.

PRIX: €120 HTVA

Compris:

□ la session d'information sur TEAMS
□ le Fire & Security ALERT Magazine de Décembre 2020
□ les exposés en format électronique

Réductions: voir formulaire d'inscription au verso.



PROGRAMME

· 09h00	Accueil et introduction
. 09h05	Organisation réglementaire et normative
	de la détection automatique d'incendie
. 09h40	Pause
. 09h45	Projet de modifications PrNBN S 21-100-
	1 (Addenda 2)
. 10h20	Pause
. 10h35	Evolution et améliorations des règles
	d'installation
. 11h15	Pause
. 11h20	Nouvelle approche normative pour les
	signalisations 'Alerte' 'Alarme'
. 11h50	Approche globale inter-techniques
· 12h00	Questions & Réponses

PARTICIPATION

Pour participer activement au webinaire, il est conseillé de vous munir d'un PC avec une connexion internet suffisante et pour votre confort un casque audio. Vous recevrez les instructions à suivre pour y participer : accéder à TEAMS et participer au webinaire ANPI.

Vous recevrez également une invitation pour une réunion TEST sur TEAMS, si vous souhaitez faire un test avant le jour J (une semaine avant le webinaire - facultatif).

Informations: Delphine Rasseneur Tél. 010 47 52 30 Email: imc@anpi.be

BULLETIN D'INSCRIPTION

 Détection incendie - Améliorations attendues, nouvelles technologies traitées » 07/12/2020



QUI SOMMES-NOUS ?

ANPI asbl, issue des secteurs de l'assurance et de l'industrie visant la prévention des incendies et des vols, est une association sans but lucratif qui a pour mission de promouvoir les bonnes pratiques existantes et d'établir des règles de conduites en absence de textes officiels. ANPI se doit de garantir la fiabilité des produits, des installations et des services associés, par voie d'inspections, d'essais laboratoires et de certifications.



Confirmez votre participation:

- en ligne, via notre site https://www.anpi.be/fr/evenements Si vous avez droit à une réduction, demandez votre code de réduction à imc@anpi.be.
- par email à imc@anpi.be

Nom :		Prénom :	
Fonction:		Société :	
Adresse postale :			
Téléphone :		GSM:	
E-mail :			
Adresse de facturation :			
E-mail de facturation :			
TVA : BE			
s'inscrit à la demi-journée d'études du	ı 07/12/2020 et s'engaç	ge à verser anticipativement le montant de l'inscription.	
ANPI ASBL Granbonpré 1 Parc scientifique Fleming 1348 Louvain-la-Neuve Belgique	IBAN : BE11 0014 9325 1948 Communication : Matinée d'études 07 décembre 2020 + Nom et prénom Montant : € 145,20 TVAC		
Une confirmation d'inscription ainsi qu		adressées par e-mail après réception de votre paiement.	
Bénéficie d'une réduction (non-cumula □50% en tant qu'abonné « Es □50% en tant que membre d □10% en tant que Membre de □10% en tant qu'étudiant (€3	xpert » (€72,60 TVAC) 'une zone de secours ou e ANPI asbl (€130,68 T		
Date :		Signature:	

Conditions d'annulation: pour donner lieu à remboursement, l'annulation doit nous être signifiée par e-mail (<u>imc@anpi.be</u>) au plus tard 4 jours ouvrables avant l'événement. Passé ce délai, ANPI se réserve le droit de facturer €50 de frais de gestion et de catering, excepté sur remise d'un certificat médical (envoyé à <u>imc@anpi.be</u> au plus tard le jour de l'événement).

Dans le cadre du RGPD, vous pouvez consulter notre politique de gestion des données sur www.anpi.be. Si vous ne désirez pas être tenu au courant de nos activités, veuillez envoyer « Unsubscribe » à imc@anpi.be.